

jour d'hui, c'est l'état des 60 gigantesques « Cocotte-Minute » utilisées dans le retraitement des déchets radioactifs qui inquiète le gendarme du nucléaire.

Une inquiétude d'autant plus justifiée qu'Areva n'a pratiquement pas tenu compte des résultats – pourtant alarmants – d'une première inspection, effectuée en février 2011, sur les « équipements sous pression » de l'usine. A l'époque, l'industriel avait promis de classer, selon leur niveau de dangerosité, ces appareils qui servent à la séparation des isotopes radioactifs et à leur concentration sous haute température. Areva devait également détailler les mesures de sécurité à prendre pour chacun d'eux. Dans sa mise en demeure, datée du 23 janvier, l'ASN constate qu'il n'en a rien été.

Encore plus ennuyeux : aucun de ces 60 engins délicats ne dispose d'un « dossier d'exploita-

généralisé », s'agace l'ASN.

### Papiers atomisés

Et, en cas de pépin, les ordinateurs sont priés de ne pas tomber en panne, les « dossiers techniques » (qui permettent de consulter les caractéristiques et les plans des machines) n'existant que sous forme électronique. « Il paraît illusoire de ne pas prévoir un exemplaire papier », martèlent les contrôleurs.

Autre promesse non respectée : les patrons de La Hague s'étaient engagés, en 2012, à effectuer un exercice de sécurité. Histoire de montrer leur capacité à maîtriser les conséquences d'un accident sur leurs Cocotte-Minute atomiques. Ce sera pour une autre fois...

« Areva se conduit de façon désinvolte », déplore un expert qui collabore aux travaux de l'ASN. Avant d'ajouter : « Pour l'instant, cela n'a pas de conséquences, mais, en cas d'incident, non seulement les produits tra-

impitoyable : en réalité, une amende de troisième classe (soit... 450 euros), infligée par un tribunal de simple police.

Areva risque en fait beaucoup plus gros. A tout instant, l'ASN peut ordonner l'arrêt immédiat des installations dangereuses et le retrait sans préavis de son autorisation d'exploitation.

Mais la véritable urgence, pour les responsables de l'usine de La Hague, est de rassurer la presse locale. « Les voyants sont au vert », titrait ainsi « Ouest France » (29/1), avant de vanter le « savoir-faire » et des « indicateurs plutôt positifs » mis en avant par la direction du site. Quant à la mise en demeure adressée par l'ASN, elle est expédiée en quelques lignes. Juste le temps d'expliquer qu'il s'agit d'un simple problème de documents qui « n'ont pas été transmis à temps ».

Et Fukushima, c'était la faute du facteur ?

Hervé Liffren

R ENA  
la de  
rection fe  
enseigne  
Flins » q  
la doyen  
marque.  
24 janvie  
de ce pa  
conséque  
Soit 498  
Lès s  
vraimen  
boîte orie  
les milit  
rition de  
montre.  
productio  
le collima  
de la dir  
usines fi  
cats n'ac  
sitions.  
aussi, da  
tillé – e  
que l'usin  
« maillo  
dispositi  
Renault  
De fait  
des usin  
des produ  
Daimler  
los Ghos  
blage, po  
uelle Clu  
à la Tur  
ne tourri  
pacités.  
dèle Reu  
pas trop

## Le Sénat enflamme Rabat

UN simple colloque au Sénat vient de provoquer une tempête diplomatique venue du Maroc. D'origine algérienne, Leïla Aïchi, sénatrice écolo, a reçu une pluie de courriels la traitant de « collaboratrice du

pouvoir algérien » et fait l'objet d'une campagne de presse au Maroc. Le cabinet du président du Sénat, Jean-Pierre Bel, a reçu des coups de fil du Sénat marocain protestant contre cette initiative « déplacée ».

Motif de ce courroux : avec sa collègue Marie-Christine Blandin, également sénatrice écolo, elle a organisé un séminaire sur les « droits de l'homme au Sahara occidental », en présence de députés européens, de Stéphane Hessel et de la fondation (humanitaire) Robert-Kennedy. Sujet brûlant pour la monarchie marocaine, qui, en 1975, a annexé par la force 80 % du territoire de l'ex-colonie espagnole !

Bon camarade, le sénateur Christian Cambon, président du groupe d'amitié France-Maroc, a dénoncé « avec consternation l'attitude de [sa] collègue Leïla Aïchi » auprès de la très officielle agence marocaine MAP. Et de déplorer « un geste déplacé à l'endroit du peuple et des autorités marocaines ». Quant à l'ambassadeur de France à Rabat, il a été sommé de s'expliquer.

Bizarre, mais, quand le département d'Etat américain a exprimé, en octobre, dans un rapport saignant, « de sérieuses inquiétudes sur les droits de l'homme au Sahara occidental », il a provoqué des réactions au Maroc beaucoup plus feutrées.

A.-S. M.

### LE CHEF DE GUERRE EN TOURNÉE DES POPOTES

